« Aucun n’ira en prison » – les papys braqueurs et d’autres accusés condamnés pour le braquage de Kim Kardashian en 2016

23/05/2025 à 22h41



Résumé de l’affaire :

Aucun d’entre eux n’ira en prison. Neuf ans après le spectaculaire braquage de la superstar américaine Kim Kardashian en pleine “fashion week” de Paris, le verdict est tombé vendredi 23 mai. Les “papys braqueurs” ont été condamnés à des peines allant jusqu’à trois ans de prison ferme. Dans la foulée, Kim Kardashian, par la voix de ses avocats, s’est dite “*satisfaite*” du verdict. (…)

France Info

> *Condamné à 7 ans de prison dont 5 avec sursis pour le braquage de Kim Kardashian, Yunice Abbas ressort libre.*
>
> *« Elle a pris en compte la situation, l’état de santé, le temps qui a passé, oui effectivement ça c’est une vraie justice, c’est une belle justice », avocat.*

pic.twitter.com/7Hegn1oky4

— CLPRESS / Agence de presse (@CLPRESSFR) May 23, 2025

“Les peines sont assez peu sévères, elles ont été pensées à distance de cet événement grave, qui a marqué les parties civiles. Vous avez fait du mal, même si vous n’avez pas frappé, si le sang n’a pas couler, vous avez fait peur”, commente le président après avoir énoncé les peines. (…)

- Aomar Aït Khedache, le “cerveau”, est condamné à 8 ans de réclusion dont 5 avec sursis. Il devra aussi payer une amende de 5.000 euros. La procureure générale avait requis 10 ans de réclusion à son encontre.
- Le fils du “cerveau” [Harminy] écope pour sa part de 5 ans de prison dont 4 avec sursis. Le parquet avait requis 8 ans d’emprisonnement à son encontre, le soupçonnant d’avoir servi de chauffeur lors du braquage.
- Yunice Abbas, qui reconnaissait sa participation, condamné à 7 ans de prison donc 5 avec sursis.
- Didier Dubreucq, surnommé Didier “les Yeux bleus” a écopé de 7 ans de prison dont 5 avec sursis. Le parquet avait requis 10 ans de réclusion à son encontre.
- Alors que la procureure avait requis 10 ans de réclusion criminelle à son encontre, Marc-Alexandre Boyer, soupçonné d’avoir fait le guet dans le hall de l’hôtel avec Yunice Abbas, a été condamné à 7 ans d’emprisonnement dont cinq avec sursis.
- Marc Boyer, le père de Marc-Alexandre Boyer, accusé uniquement d’avoir détenu une arme, a été condamné à 5.000 euros d’amende.
- Christiane Glotin [ex-compagne du cerveau] a été condamné à 4 ans de prison avec sursis. Elle est

l’unique femme à avoir comparu pendant ces quatre semaines d’audience. Alors qu’elle est aujourd’hui âgée de 80 ans, la procureure avait requis 6 ans d’emprisonnement à son encontre, estimant qu’elle a joué le rôle de “secrétaire criminelle”, faisant le lien entre les braqueurs.
- François Delaporte, accusé d’avoir fourni et détenu de faux papiers pour un possible nouveau coup, qui n’a jamais eu lieu, écope de 3 ans de prison avec sursis probatoire.

Soupçonnés d’avoir été, chacun à leur manière, les informateurs des braqueurs, Florus Heroui et Gary Madar ont été acquittés. (…)

BFMTV

Voir aussi :

Yunice Abbas : «J’ai séquestré Kim Kardashian», l’un des braqueurs de la star se confie dans un livre (MàJ : saisie des droits d’auteur)